

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 14 mars 2023 à 14H00

Séance n°4

- Sur 40 membres,

Etaient présents ou représentés les 31 membres suivants :

Collège des Professeurs

Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
M. Luc PRONZATO
Mme Barbara MEAZZI

Collège des Autres Enseignants

M. Pierre CRESCENZO
M. Michel GAUTERO
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Anne VIGOUROUX
M. Didier FORCIOLI
Mme Christine MALOT

Collège des BIATSS

M. Pascal CREMOUX
M. Florent DAUPHIN

Collège des Etudiants

M. Rémy BRUNY

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA

Personnalités Qualifiées

Mme Clara HERER, CNRS

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Arnaud CHOPLIN, IFMK

Représentants des Etablissements associés

Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Rodolphe BOURRET, CHUN

2

Représentant des collectivités territoriales

M. Bernard ASSO, Conseil Départemental 06

Membres absents ayant donné procuration

M. Jeanick BRISSWALTER à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Pierre KORNPORST à Mme Frédérique LAVIROTTE, INRIA
M. Philippe PAQUIS à M. Pierre CRESCENZO
M. Dominique NOBILE, INSERM à Mme Christine MALOT
M. Erwan PHILIPPE à M. Michel GAUTERO
Mme Anne LECHACZYNSKI, Verrerie de BIOT à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Emmanuel BARRANGER, CAL à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND
Mme Maryline CRIVELLO, AMU à M. Pierre CRESCENZO
M. Alain SOMMERVOGEL, INRAE à Mme Elise TOSI, SKEMA
M. Philippe CHARVIS, IRD à Mme Muriel DAL PONT LEGRAND

Etaient absents ou excusés les 9 membres suivants :

M. Stéphane MAZEVET, OCA
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
Mme Eva EL SAYED
M. Andrea ORABONA
Mme Donatienne MICHEL-DANSAC, CIRM

M. Didier ABADIE, ERACM
Mme Elisabeth PECOU
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
M. Jean ZIEGER, Ecoles d'Art & de Design

Invités présents

Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, VP Vie Universitaire et de Campus
M. Pierre BARONE, Directeur DVU
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Noël DIMARCQ, VP Recherche et Innovation
Mme Nadine GROSSO, DAJIM
Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel
Mme Anne NAVARRO, DGSA
M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Benjamin SEROR, DAJIM
M. Eric NASICA, VP Finances

La séance est présidée par M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14h00.

PREAMBULE

En préambule M. BRISSWALTER présente quelques points d'information sur l'actualité depuis le dernier conseil :

- Retrait de l'ordre du jour du point 8 : validation de la cartographie des métiers et de la grille de rémunération des agents contractuels exerçant leurs fonctions au sein de la fondation UCA JEDI

I – QUESTIONS FINANCIERES

1) ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2022

Entendu les exposés de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage, et M. Philippe LEVERT, Commissaire aux Comptes

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agence Comptable

Contexte et faits marquants de l'exercice

- Le compte financier constitue la photographie de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice
- Soumis à l'approbation du Conseil d'Administration
 - Pour les opérations exécutées du 1er janvier au 31 décembre
 - Au plus tard au 15 mars N+1

- Une date de clôture toujours tardive.
 - Pour 2020, fiabilisation définitive des comptes le 05/03/2021
 - Pour 2021, fiabilisation définitive des comptes le 01/03/2022
 - Pour 2022, fiabilisation définitive des comptes le 01/03/2023

- Les faits marquants de l'exercice
 - 1) Création de la Fondation Universitaire « UCA J.E.D.I » en 2022 :
 - Porte essentiellement les objectifs de l'IDEX pérennisé
 - Présentation de 3 comptes financiers dès cette année.

 - 2) Certification des comptes :
 - La qualité des comptes est confirmée, sans réserve, pour la 3ème année consécutive

 - 3) Un délai global de paiement (DGP) en recul
 Rappel : principe= 30 jours, non-respect = sanctions
 - 2020 : 24 jours – intégration des factures du voyageur de la Comue
 - 2021 : 14 jours – retour au délai de 2019 y compris avec les factures du voyageur
 - 2022 : 30 jours – délai réglementaire difficilement respecté

DPG Global : Les missions, les remboursements à agents, et les prélèvements (dont « cartes achats ») ne sont pas intégrés dans l'analyse

Mois	Moyenne de DGP en jours	Nombre de factures
janvier	5,61	1480
février	18,78	1686
mars	10,99	2587
avril	17,67	1692
mai	32,39	2001
juin	12,62	1704
juillet	17,80	2498
août	14,46	535
sept	49,69	2168
octobre	68,44	4709
novembre	35,57	2044
décembre	19,08	2707
Moyenne générale	30,65	25811

DPG Sans le fournisseur UGAP Un délai 4 fois plus court qui démontre les difficultés de mise en œuvre du marché UGAP.

Mois	Moyenne de DGP en jours	Nombre de factures
janvier	5,04	1338
février	6,43	1216
mars	6,62	1945
avril	7,87	1354
mai	9,04	1361
juin	11,58	1575
juillet	10,08	2221
août	13,49	509
sept	10,87	1471
octobre	6,94	1632
novembre	7,60	1361
décembre	5,22	1725
Moyenne générale	8,16	17708

Une illustration de l'impact des factures UGAP sur notre DGP en 2022 : les voyages 2021 payés en 2022.

Mois	Moyenne de DGP en jours	Nombre de factures	voyages 2021
janvier	5,61	1480	18
février	18,78	1686	380
mars	10,99	2587	308
avril	17,67	1692	124
mai	32,39	2001	352
juin	12,62	1704	0
juillet	17,80	2498	4
août	14,46	535	0
sept	49,69	2168	2
octobre	68,44	4709	3
novembre	35,57	2044	3
décembre	19,08	2707	1
Moyenne générale	30,65	25811	1195

5

Les principaux résultats

- L'évolution globale section de fonctionnement (K€) ½

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	
			Fondation	UCA
Charges	266 639	281 568	7 306	288 194
Produits	274 602	286 830	7 457	294 749
Résultat par structure			151	6 555
Résultat excédentaire global	7 936	5 262	6 706	

➤ La CAF (K€)

	Montant	
	Fondation	UCA
RÉSULTAT NET	151	6 555
+ Dotations aux amortissements, provisions	1	23 589
- Reprise sur amortissement et provisions		51
+ Valeur nette des éléments d'actifs cédés		
- Quote-part des subventions d'investissements et apports virés au compte de résultat		19 606
- Plus-value de cession d'actif		
+ Moins-value de cession d'actif		
Capacité d'autofinancement	152	10 487
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AGREGEE ETABLISSEMENT	10 639	

6

➤ L'évolution globale section investissement (K€) 2/2

	CF 2020	CF 2021	CF 2022	
			Fondation	UCA
Dépenses	24 677	19 667	63	29 799
Ressources	18 118	14 023	113	23 318
Capacité d'autofinancement	6 444	9 308	152	10 487
Total des ressources par structure	24 562	23 331	265	33 805
Variation du Fonds de roulement par structure			202	4 006
Variation du Fonds de roulement	-115	3 664	4 208	

➤ Evolution des résultats et de la CAF (K€)

	2020	2021	2022
Résultat	7 963	5 262	6 706
CAF Totale	6 444	9 308	10 639

Les grandeurs bilantielles, les principaux comptes

- Le fonds de roulement (FDR) (K€)
 - Un niveau de FDR qui continue à progresser, et conforme aux critères de la tutelle
 - Pour autant, la part déjà préemptée du FDR = véritable indicateur d'une marge de manœuvre (cf. présentation DAF)

	2020	2021	2022
FDR Total	26 084	29 748	33 957
FDR en jours de fonctionnement	38	42	45

7

- Le besoin en fonds de roulement (BFR) Evolution du BFR (K€)

	2020	2021	2022
BFR Total	34 005	52 501	55 606

Détermination du BFR 2022 en € : BFR = FDR - Trésorerie

FDR	Trésorerie	
33 957 096 -	89 563 669 =	- 55 606 573

- La trésorerie (K€)

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Total	60 088	82 249	89 563

➤ Comptes significatifs (K€) ½

Numéros de compte	2020	2021	2022
4081 et 4011 Fournisseurs (SC) Biens et services	6 465	6 202	9 601
4084 Fournisseurs Immobilisations	2 828	2 166	4 420
4111 Clients	2 302	1 252	1 284
416 Clients douteux	0	1 285	1 285

➤ Comptes significatifs (K€) 2/2

Numéros de compte	2020	2021	2022
4718 Recettes à classer	1 424	3 151	4 431

Proposition de vote

- Résultat excédentaire global de l'exercice 2022 : 6 705 871,07 €
- **Affectation de 6 554 806, 31 €** au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » de l'Etablissement hors Fondation
- **Affectation de 151 064,76 €** au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » de la Fondation
- Affectation du report à nouveau créditeur, **3 532,48 €**, au crédit du compte 10682 « réserves facultatives » de l'Etablissement hors Fondation.

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Les éléments marquants de l'exercice

- Création d'une fondation universitaire au 1er janvier 2022 suite à la pérennisation de l'IDEX obtenu en juillet 2021.
- Obtention de très nombreux projets sur les thèmes stratégiques portés par le site parmi lesquels
 - 3 PIA AMI compétences et métiers d'avenir, L'AAP I-Démo : SERENITY, L'ERC Élis, DMALSE projet européen, 4 Erasmus+ mobilité, Plan Tourisme et AbsolEU etc...
- Par ailleurs, dans le cadre de l'obtention du plan de relance pour la rénovation énergétique de nos bâtiments, l'Université a mis en œuvre les travaux programmés fin 2021 et a terminé les travaux de Fabron (2m€), de la Seyne sur Mer (0.9m€), Sophia Antipolis (2.2m€) et Pasteur (1.1m€).

Cet excellent solde budgétaire est dû à une très bonne exécution de nos recettes (98%) et à la sous exécution de notre budget, principalement sur la fondation universitaire abritant l'IDEX pérennisé à hauteur de 5m€.

La masse salariale

Les dépenses de Masse salariale ont fortement augmenté en 2022 (+10.77 M€ entre 2021 et 2022.)

La masse salariale hors convention a elle augmenté de 9,48 M € pour atteindre 201 162 324 €

- Une hausse des effectifs de 70 pour + 2,5M€. (-18 agents titulaires +88 contractuels)
- Le Glissement-Vieillessement-Technicité solde a été estimé en 2022 à 2,02 M€.
- Le point d'indice de 3.5% au 1er juillet 2022 à impacter de +3 M€ (non financé).
- Il y a eu aussi une hausse du SMIC entrainant un surcoût d'environ 135 K€.
- La revalorisation des IFSE pour 600 K€. Cette mesure s'est appliquée avec un effet rétroactif au 1er janvier 2021.
- La participation à la complémentaire santé (278 K€), l'indemnisation du télétravail (115 K€), l'indemnité inflation (190 K€).
- La LPR a aussi entrainé une hausse des dépenses d'environ 1,6 M€ avec l'évolution du RIPEC Composante 1 pour 1.4 M€, l'indemnité permettant aux néo-MCF d'avoir un traitement équivalent à deux fois le SMIC pour 160 K€, ainsi que les 1ers reclassements d'enseignants-chercheurs pour 20 K€.
- L'indemnitaire pour les personnels à a permis de redistribuer aux agents plus de 1.1 M€ Bruts hors convention
- Les dépenses de Masse Salariale liées à l'IDEX (avant pérennisation) ont baissé 0,9m€ liée à la mise en place de la nouvelle structure.
- Celles liées aux autres projets pluriannuels ont progressé de 2,7 M€ avec une hausse d'ETPT de 20 en 2022. Cette masse salariale a aussi subi la hausse du point d'indice et la revalorisation de l'intéressement.

L'équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	CF 2021	RI	RBI	CF 2022	CF 2021	RI	RBI	CF 2022	
Solde budgétaire (04) (1) * (05)	25 789 030		5 087 745		18 444 518			4 815 182	Solde budgétaire (au début ** (01))
dont solde budgétaire budget principal									dont solde budgétaire budget principal
dont solde budgétaire budgets de SAIC									dont solde budgétaire budgets de SAIC
dont solde budgétaire PLU									dont solde budgétaire PLU
dont solde budgétaire BA									dont solde budgétaire BA
dont solde budgétaire 2IC									dont solde budgétaire 2IC
Remboursements d'emprunts (02)				240				1 000 000	Nouveaux emprunts (02)
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (03)	9 164 500	8 618 000	9 944 200	7 332 449	14 881 383	6 518 000	5 780 507	6 143 812	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (03)
(décaissements de l'exercice)									(encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (04)				1 784 293				4 441 752	Autres encaissements sur comptes de tiers (04)
(non budgétaires)									(non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme [1] (= 02+03+04)	9 164 500	8 618 000	9 944 200	9 086 984	33 323 721	6 518 000	6 780 507	16 400 746	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme [2] (= 02+03+04)
variation de trésorerie (0)	22 365 221			7 313 762		25 899 030	4 285 528		variation de trésorerie (0)
dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (01)			692 120	998 217		9 212 030			dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (01)
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (0)				6 313 545		18 288 230	4 273 497		dont Abondement de la trésorerie non fléchée (0)
TOTAL DES RESSOURCES (1+0)	31 325 721	32 417 030	33 042 035	38 400 746	31 325 721	32 417 030	33 042 035	38 400 746	TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + 0)

Ce tableau reprend le solde budgétaire du tableau 2 ainsi que les opérations non budgétaires ayant un impact sur la trésorerie.

Le solde budgétaire 4.81m€ et les opérations pour compte de tiers +1.5m€ créent une variation positive sur la trésorerie et un abondement de 7 313 762€ (majoritairement sur notre trésorerie non fléchée à hauteur de 6.3m€ et 0.1m€ sur notre trésorerie fléchée.

La situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
Compte de résultat prévisionnel									
CHARGES	CF 2021	BI	BR1	CF 2022	PRODUITS	CF 2021	BI	BR1	CF 2022
Personnel	209 503 341 €	218 411 430 €	221 441 107 €	229 140 100 €	Subventions de l'Etat	209 722 527 €	205 947 207 €	211 549 811 €	21 119 492 €
Autres charges de personnel	55 108 108 €	55 568 439 €	55 568 439 €	56 584 937 €	Recettes affectées	1 996 840 €	1 571 500 €	2 152 700 €	1 538 421 €
Fonctionnement autres que les charges de personnel et indemnités	7 026 031 €	78 061 031 €	81 289 206 €	76 139 902 €	Autres subventions	36 392 111 €	39 340 890 €	40 443 208 €	40 013 503 €
TOTAL DES CHARGES (1)	281 637 479 €	297 476 468 €	302 730 313 €	295 499 902 €	TOTAL DES PRODUITS (2)	246 830 322 €	246 798 398 €	255 610 319 €	302 205 772 €
Résultat prévisionnel - bénéfice (3) = (1) - (2)	3 748 951 €	2 880 034 €	2 880 034 €	6 705 871 €	Résultat prévisionnel - perte (4) = (3) - (2)		847 128 €		
TOTAL ÉQUILIBRÉ du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (4)	286 830 322 €	297 476 468 €	305 610 313 €	302 205 772 €	TOTAL ÉQUILIBRÉ du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) + (4)	286 830 322 €	297 476 468 €	305 610 313 €	302 205 772 €

* Il s'agit de la sous-catégorie de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

	CF 2021	BI	BR1	CF 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice	3 748 951 €	2 880 034 €	2 880 034 €	6 705 871 €
Bénéfice (3) ou perte (4)	22 728 575 €	21 477 532 €	24 900 000 €	23 590 733 €
Capacité d'autofinancement, dépréciations et provisions	87 803 €	€	€	50 628 €
Capacité nette comptable dans le bilan (5) = (3) + (4)	€	€	€	50 €
Produits de cession d'éléments d'actifs	€	€	€	50 €
Capacité dans le bilan (6) = (5) + (4) + (3) + (2)	18 618 103 €	18 287 530 €	19 000 000 €	18 690 715 €
CAF ou RAR*	9 308 990 €	3 260 539 €	8 790 014 €	10 899 241 €

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2021	BI	BR1	CF 2022	RESSOURCES	CF 2021	BI	BR1	CF 2022
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	9 308 990 €	2 262 599 €	8 790 014 €	10 899 241 €
Investissements	19 667 011 €	44 916 744 €	27 620 693 €	29 861 878 €	Fonds normés de la part de l'Etat	9 795 279 €	14 213 291 €	13 799 644 €	10 760 308 €
Nombreux éléments de droits constatés	€	€	€	€	Fonds normés de la part de tiers autres que l'Etat	4 071 812 €	2 268 144 €	2 174 915 €	2 127 778 €
TOTAL DES EMPLOIS (7)	19 667 011 €	44 916 744 €	27 620 693 €	29 861 878 €	TOTAL DES RESSOURCES (8)	28 830 976 €	28 844 034 €	28 044 289 €	24 070 201 €
DIFFÉRENCE au FONDS DE ROULEMENT (7) - (8) (5)	8 644 965 €	16 000 710 €	16 000 710 €	4 208 473 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) - (6) (5)		6 072 714 €		

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	CF 2021	BI	BR1	CF 2022
APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	8 644 965 €	6 072 714 €	6 072 714 €	4 208 473 €
Évolution du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	11 446 236 €	11 971 700 €	3 267 636 €	3 107 209 €
Évolution du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (5)	22 161 221 €	25 989 014 €	4 251 526 €	7 319 702 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT*	19 748 625 €	14 142 738 €	21 289 003 €	18 937 098 €
Niveau du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	32 500 284 €	37 428 234 €	35 784 527 €	35 000 374 €
Niveau de la TRÉSORERIE	8 249 909 €	11 571 033 €	4 551 589 €	8 943 024 €

Le compte financier 2022 présente un résultat d'exploitation de **+ 6 705 871€** et affiche une CAF de **+10 639 241€**.

La capacité d'autofinancement, les emplois et les ressources génèrent une augmentation de notre fonds de roulement de **4 208 473 €**.

Les ratios

11

Nature de l'indicateur	Mode de calcul - données utilisées	Seuils de vigilance et d'alerte	Compte financier 2020	Compte financier 2021	BR1 2022	Compte financier 2022	Evolution
Fonds de roulement en euros	(fonds de roulement / charges décaissables T0) * 360	Seuil : 20 jours	26 083 660	29 748 625	30 682 215	33 957 098	
Fonds de roulement en nombre de jours			38	42	40	44,96	
Trésorerie en euros	(trésorerie / charges décaissables T0) * 360	Seuil : 30 jours	60 088 088	82 249 909	77 694 340	89 563 671	
Trésorerie en nombre de jours			88,25	114,42	100,67	118,58	
Poids des charges externes	Charges externes / produits encaissables	Vigilance : entre 15 et 16% Alerte : supérieur à 16%	7,12%	7,31%	6,83%	7,46%	
Poids des charges décaissables de fonctionnement général	Charges décaissables de fonctionnement général / produits	-	16,07%	18,36%	19,67%	18,67%	
Dépendance aux financements de l'Etat	Ressources propres encaissables / Produits encaissables	Vigilance : 15% > tau > 13% Alerte : taux inférieure à 13%	20,95%	23,04%	26,31%	25,04%	
Autonomie financière	Pts encaissables hors SCS/Produits encaissables	Vigilance : <15% Alerte : inférieur 13%	20,95%	23,00%	26,31%	25,04%	
Taux de déficit	Résultat / total de la classe 7	Vigilance : entre 0 et 2% Alerte : inférieur à 0%	2,90%	1,83%	0,94%	2,22%	
Poids des charges de personnel	Charges de personnel / Produits encaissables	Vigilance : 83% > tau > 82% Alerte : taux supérieur à 83%	81,36%	78,17%	77,26%	77,54%	
Taux d'autofinancement	CAF / Produits encaissables	Vigilance : si 1% > tau > 0,5% Alerte si 0,5% > tau	2,57%	3,47%	3,06%	3,70%	
Part de l'autofinancement dans l'investissement	CAF / Dépenses d'investissement	Vigilance : 30% > tau > 20% Alerte : taux inférieure à 20%	26,24%	47,33%	31,79%	35,63%	

libellé	total fonctionnemt et taxe sur salaires	total charges de perso	CAP RH janv 23 au titre de 22	total charges	DI	taxe d'apprentissag e	Pdts de gestion courante	total produits	Résultat
MSC Biobanks	5 260,85	21 380,02	0,00	26 640,87	38 859,00	0,00	302,49	39 161,49	12 520,62
MSC Data Sciences	5 951,70	45 488,06	1 325,52	52 765,28	120 490,00	0,00	0,00	120 490,00	67 724,72
MSC Flavour and Frangrance	24 507,78	112 008,45	4 295,55	140 811,78	111 404,00	6 157,77	0,00	117 561,77	-23 250,01
MSC Marrès	46 052,86	120 216,79	3 628,09	169 897,74	175 405,00	0,00	0,00	175 405,00	5 507,26
MSC Mod4neucog	18 709,51	26 237,97	630,08	45 577,56	74 503,00	0,00	0,00	74 503,00	28 925,44
MSC Risk	30 425,32	87 708,80	2 058,20	120 192,32	96 345,00	0,00	518,70	96 863,70	-23 328,62
MSC Boot	10 852,14	48 653,05	3 547,64	63 052,83	57 203,00	0,00	0,00	57 203,00	-5 849,83
MSC Smart Edtech	12 609,64	43 221,88	10 029,23	65 860,75	99 354,00	0,00	192,90	99 546,90	33 686,15
DU Steps	0,00	0,00	1 583,69	1 583,69	600,00	0,00	0,00	600,00	-983,69
MSC Affluences	10 527,68	9 022,08		19 549,76	27 673,00	0,00	0,00	27 673,00	8 123,24
MSC Music scoring	0,00	0,00		0,00	33 416,00	0,00	0,00	33 416,00	33 416,00
Total général	164 897,48	513 937,10	27 097,99	705 932,57	835 252,00	6 157,77	1 014,09	842 423,86	136 491,29

La situation patrimoniale

- Une CAF : + 152 486€
- Un apport au fonds de roulement de : + 202 486€
- Une trésorerie de 10,3m€

EMPLOIS	BI	BR1	CF 2022	RESSOURCES	BI	BR1	CF 2022
Capacité d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	- €	2 304 €	152 486 €
Investissement	1 357 994 €	502 304 €	62 981 €	Financement de l'actif par l'Etat			
Remboursement des dettes financières				Autres ressources	1 357 994 €	500 000 €	111 981 €
				Emploi des dettes financières (emprunt)			
TOTAL DES EMPLOIS (I)	1 357 994 €	502 304 €	62 981 €	TOTAL DES RESSOURCES (II)	1 357 994 €	500 304 €	264 467 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (I) = (I) - (I)	- €	- €	202 486 €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (II) = (II) - (II)			

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT			
	BI	BR1	CF 2022
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT - APPOINT (I) ou PRELEVEMENT (II)			202 486 €
VARIATION DU REÇU en FONDS DE ROULEMENT	-	5 100 100 €	10 070 354 €
VARIATION DE LA TRÉSORERIE - APPOINTEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)		5 100 100 €	10 270 842 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	-	-	202 486 €
Niveau des REÇUS en FONDS DE ROULEMENT		5 100 100 €	10 070 354 €
Niveau de la TRÉSORERIE		5 100 000 €	10 270 842 €

13

Proposition de vote

Le conseil d'administration approuve l'exécution des autorisations budgétaires suivantes :

- 3 080 ETPT
- 285 171 828€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 221 398 787 € personnel
 - 51 113 917€ fonctionnement
 - 12 659 124€ investissement
- 291 666 564 € de crédits de paiement dont :
 - 221 305 161€ personnel
 - 43 749 296€ fonctionnement
 - 26 612 108 € investissement
- 296 481 947€ de recettes
- 4 815 382€ de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les exécutions comptables suivantes :

- +7 313 762€ de variation de trésorerie
- 6 705 871€ de résultat patrimonial
- 10 639 241€ de capacité d'autofinancement
- +4 208 473€ de variation de fonds de roulement

Proposition de vote pour la Fondation

Le conseil d'administration approuve l'exécution des autorisations budgétaires suivantes :

- 7 884 844€ d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 338 857€ personnel
 - 5 352 091€ fonctionnement
 - 192 896€ investissement
- 3 809 750 € de crédits de paiement dont :
 - 2 339 857€ personnel
 - 1 408 669€ fonctionnement
 - 61 024€ investissement
- 14 136 706€ de recettes
- 10 327 156€ de solde budgétaire

Le conseil d'administration approuve les exécutions comptables suivantes :

- +10 278 842€ de variation de trésorerie
- 151 065€ de résultat patrimonial
- 152 486€ de capacité d'autofinancement
- +202 486€ de variation de fonds de roulement

Opinions des Commissaires aux Comptes : présentation de M. Philippe LEVERT,

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Côte d'Azur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice. »

Fondation Universitaire UCA JEDI

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire UCA JEDI relatifs au premier exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice. »

Conclusions de la commission des finances réunie le 8 mars 2023

La commission tient en premier lieu à remercier la DAF et son représentant pour le travail réalisé et la présentation qui en a été faite, malgré les difficultés techniques. Elle note avec plaisir que le bilan est bien supérieur aux attentes, plus 4 millions environ au lieu de -1 million.

Elle note que d'après les réponses apportées, la diminution du nombre d'enseignants et enseignants chercheurs sur l'année écoulée, est due à des concours infructueux, et que les

documents financiers sont bien souvent disponibles avant leur publication sur le site du Conseil d'Administration.

Cependant certains au sein de la commission regrettent que le bilan financier des formations "auto-financées" (Msc, DU, ne soit toujours pas disponibles, que le modèle d'allocation des moyens de ces formations diffère de celui qui serait utilisé pour le calcul du coût, qui ne semble pas clair. Ils s'interrogent des conséquences du report programmé de l'âge de la retraite et de l'augmentation de la durée de cotisation sur les finances de l'établissement, le GVT n'étant pas financé. Ils se demandent s'il ne serait pas intéressant que les fonds Idex2 non utilisés en fin d'année soient versés à UCA, ce qui pourrait permettre des retombées visibles pour les membres d'UCA. Enfin concernant les marchés publics, ils notent qu'après avoir interdit aux agents de faire des avances de frais, on leur propose maintenant de le faire, et que les problèmes de l'UGAP et des marchés voyages montrent encore une fois qu'il serait bon de tenter d'impliquer les remontées de la base lors de la passation des marchés publics (tout comme lors de l'écriture de certaines directives qui impactent fortement le quotidien des chercheurs et enseignants chercheurs).

Enfin il est convenu de faire un calendrier prévisionnel pour la commission et d'annoncer autant que possible à l'avance les sujets que l'on souhaite y voir traiter, le sujet du financement des associations étudiantes étant mis à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Les Comptes Financiers 2022 d'Université Côte d'Azur et de la Fondation Partenariale UCA J.E.D.I. sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 7 abstentions.

15

4) APPLICATION DU NOUVEAU TAUX 2023 DE TVA MIXTE

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Le nouveau coefficient mixte de déduction de la TVA, calculé sur la base du compte financier 2022 d'Université Côte d'Azur est fixé à 17,6 %.

Ce coefficient s'applique, rétroactivement à compter du 1er janvier 2022 et pour l'année 2023, aux dépenses communes de l'Université, entrant dans le champ d'application de la TVA et définies comme celles qui concourent à financer indistinctement ses activités de formation et ses activités de recherche.

Le nouveau coefficient mixte de déduction de la Taxe sur la Valeur Ajoutée est approuvé à l'unanimité des voix.

5) VALIDATION DES PROJETS INTERREG ALCOTRA 2021-2027, DEPOSES PAR UNIVERSITE COTE D'AZUR

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Les opérations et plans de financement prévisionnels des 4 projets « Nouveaux défis » du programme Interreg VI-A France-Italie (ALCOTRA) 2021-2027, déposés par Université Côte d'Azur, ci-dessous mentionnés sont soumis à l'approbation du conseil :

1 - Projet ISI-MET : Ingénierie, Systèmes, Information et nouveaux METiers des Alpes à la mer.

Budget total de 650 000€ :

-Financement INTERREG ALCOTRA 80% : 520 000€

-Autofinancement 20% : 130 000€

2 - Projet AgriCultures : Développement rural comme instrument de protection active du territoire.

Budget total de 311 500€ :

- Financement INTERREG ALCOTRA 80% : 249 200€

- Autofinancement 20% : 62 300€

3 - Projet INTEVIDI : Innovation technologique digitale pour la réhabilitation des interactions sociales tout au long du cycle de vie.

Budget total de 399 000€

- Financement INTERREG ALCOTRA 80% : 319 200€

- Autofinancement 20% : 79 800€

4 - Projet AR.CO. : Art et Communauté pour un futur durable.

Budget total de 210 000€

- Financement INTERREG ALCOTRA 80% : 168 000€

- Autofinancement 20% : 42 000€

16

Les demandes de subventions dans le cadre de l'appel à projets « Nouveaux défis » du programme Interreg VI-A France-Italie (ALCOTRA) 2021-2027 sont approuvées à l'unanimité des voix.

6) ADOPTION DES TARIFS 2023-1

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice Générale des Services adjointe, Finances, Moyens et Pilotage

Les nouveaux tarifs suivants sont soumis à l'approbation du conseil :

- Tarifs 2023 de l'Institut d'Anatomie Normale de la Faculté de Médecine
- Tarifs 2023 de location des locaux du campus Georges Méliès
- Tarifs 2023 de duplicata (10€) et triplicata (20€) des cartes d'accès pour le campus Georges Méliès des usagers hors UCA

Les tarifs 2023 de l'Institut d'Anatomie Normale de la Faculté de Médecine et des locaux et cartes d'accès du Campus Méliès sont approuvés à l'unanimité des voix.

7) REMBOURSEMENT DU TROP PERÇU DES FRAIS D'INSCRIPTION DE CERTAINS ETUDIANTS DE L'INSTITUT DE FORMATION EN MASSO-KINESITHERAPIE EN DOUBLE INSCRIPTION

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 9 mars 2023 a été rendu.

Remboursement intégral des frais d'inscription, y compris les 23€ de droit administratif pour les étudiants ayant bénéficié de l'augmentation du nombre de places offertes à l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie de Nice (IFMK) et qui avaient déjà procédé à l'inscription dans le diplôme d'origine à Université Côte d'Azur pour l'année universitaire 2022-2023.

Le remboursement intégral des frais d'inscription des étudiants admis à l'Institut de Formation de Masso-Kinésithérapie de Nice (IFMK) est approuvé à l'unanimité des voix.

II – QUESTIONS VIE INSTITUTIONNELLE

8) ADOPTION DU SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE 2022-2027

17

Présentation de Mme Elodie AUDA, Chargée de Mission Stratégie Immobilière

Un avis favorable du Comité de pilotage d'établissement a été rendu.

Contexte

- Obligation réglementaire
- Instrument de la politique immobilière de l'Etat
- Outil de pilotage de l'établissement

Objectifs

Méthode d'analyse de l'existant :

- Connaître les caractéristiques du parc (recensement, régimes de propriété, contraintes réglementaires)
- Mesurer les performances du parc (occupations, usages, techniques, énergétiques et environnementales)
- Examiner la gestion immobilière (moyens financiers, moyens humains, systèmes d'informations)

Outil prospectif sur 5 ans :

- Concevoir le parc immobilier comme un outil au service de la stratégie d'établissement
- Développer un projet immobilier en cohérence avec les besoins et moyens de l'établissement
- Fournir une feuille de route claire, définie et stable aux acteurs de l'immobilier universitaire

Enjeux

- Identification des atouts et faiblesses du parc et de sa gestion
- Traduction des besoins UCA en besoins immobiliers
- Conception d'une stratégie immobilière ambitieuse mais soutenable
- Stabilisation des bases d'une stratégie immobilière à long terme

Points clefs

Diagnostic du parc immobilier

- Hétérogénéité
- Surfaces en adéquation avec les besoins actuels
- Potentiels de développement
- Etat insatisfaisant en termes d'entretien et d'efficacité énergétique

Axe stratégique de développement

- Rénovation du parc immobilier existant
- Efficacité énergétique des bâtiments
- Réalisation des projets emblématiques déjà planifiés et financés au titre du CPER

Diagnostic de la gestion immobilière

- Données et systèmes d'informations immobiliers à fiabiliser
- Moyens financiers à consolider et à diversifier
- Moyens humains à professionnaliser et à structurer

18

Axe stratégique structurant

- Renforcement de la gestion des données
- Renforcement du suivi et de l'anticipation budgétaire
- Professionnalisation des fonctions opérationnelles et stratégiques

Projection stratégique au-delà de 2027

- Planification : Stratégie immobilière à mettre à jour à court terme
- Développement : Stratégie patrimoniale à moyen terme
- Rénovation : Stratégie d'intervention à 30 ans

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière 2022-2027 est approuvé à la majorité des voix, 23 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

9) PRESENTATION DU BILAN CVEC (CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS) 2022 ET DE LA PROGRAMMATION 2023

Présentation de Mme Laetitia ANTONINI-COCHIN, Vice-présidente Vie universitaire et de Campus

Un avis favorable du Conseil académique du 9 mars 2023 a été rendu.

Un avis favorable de la commission CVEC du 16 février 2023 a été rendu.

Usages de la CVEC

- Circulaire n° 2019-029 du 21-3-2019 relative à la programmation et au suivi de la CVEC. Décret n° 2022-1509 du 1er décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la contribution de vie étudiante et de campus.
- Elle est exclusivement consacrée au financement d'actions « dont le but est de favoriser, conformément à l'article L. 841-5 du Code de l'éducation, l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants, ainsi que la prévention et l'éducation à la santé. »
- Ces actions sont « menées par les services dont les missions portent sur la vie étudiante et de campus dans les établissements d'enseignement supérieur, mais aussi par les différentes associations, notamment étudiantes. »

Gestion de la CVEC

- « La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements..., après consultation, le cas échéant de la commission des formations et de la vie universitaire. Art. D. 841-9 c. éduc.
- Circulaire du 31 mars 2022 « Les décisions soumises au conseil d'administration ou à l'organe en tenant lieu sont préparées par une commission préparatoire, souvent appelée « commission CVEC », composée selon les modalités prévues à l'alinéa 3 de l'article D. 841-9 du Code de l'éducation.
- Réunion de la commission CVEC de l'établissement 16 février 2023.

19

Bilan CVEC 2022

Accueil

- Organisation des Villages vie étudiante (9 sites)
- Aménagement des lieux de vie sur les campus (AAP campus) : espace détente BU Carlone, espace Morphée BU sciences, rénovation parvis campus pasteur, végétalisation parvis SJA
- Animations sur les campus axés sur le développement durable : Jardins partagés et formations permaculture, composteurs, ateliers changement de comportement
- Mise en place d'un guichet étudiant sur la MDE en collaboration avec la ville de Nice.

Accompagnement social

- Dispositif de logement d'urgence
- Soutien financier à l'épicerie solidaire Agoraé
- Co-financement restaurant solidaire
- Subvention ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement)
- Déploiement d'une campagne de lutte contre la précarité menstruelle : installation de distributeurs sur 6 campus
- Renouvellement de l'équipe d'AS DVU Santé (2/4)

Soutien vie associative étudiante

- Renouvellement des conventions avec associations étudiantes (UCA sport club, Face 06, AJC 06).
- Subventions initiatives étudiantes (renouvellement de la charte et de la composition de la commission).
- Formation des associations étudiantes (risques festifs).

Santé : accès aux soins

Développement de l'offre santé :

- Inauguration du centre santé sur le campus de Saint Jean d'Angély, 7692 patients en 2022.
- Ouverture d'une antenne sur SophiaTech.
- Recrutements.
- Parcours de soins spécifique pour les sportifs de haut niveau.

Santé : prévention

- Village Santé Sexuelle (8 en 2022)
- Formation premiers secours en santé mentale (27 personnels et 57 étudiants formés en 2022)
- Actions de prévention contre VIH et IST (sessions mensuelles de dépistages sur les campus, mise à disposition de préservatifs)
- Recrutement de 7 postes étudiants relais santé (co-financés avec le conseil régional PACA)

20

Sport

- Offre sportive enrichie accessible aux étudiants : 75 activités sportives, 10 000 pratiquants.
- Offre déployée sur de nouveaux campus : Cannes, Sophia.
- Rénovation des installations (Trotabas, Valrose, Carlone).
- Installation de nouvelles structures.
- Accompagnement des sportifs de haut niveau.

Culture

Programmation :

- 10 000 étudiant.es touché.es sur les campus et en dehors ;
- Une offre gratuite ou à tarif réduit (5€) pour les étudiant.es ;
- Des partenariats avec les structures artistiques et culturelles du territoire ;
- Une cinquantaine de manifestation en production propre ou coproduction ;
- Une opération annuelle à rayonnement national.

10 Ateliers de création

- 200 étudiant.es inscrit.es ;
- Encadrement par des artistes professionnels ;
- Des expériences artistiques (bords de scènes, masterclasses, visites d'expositions...)

- Une expérience de professionnalisation (exposition de l'atelier Photographie aux Rencontres d'Arles) ;
- Une performance publique de sortie d'ateliers au 109.

Offre de places de spectacle

- 500 places à gagner sur jeu concours sur les réseaux sociaux UCA et UCArts (@uca_culture) ;
- 25 spectacles proposés dans 11 lieux de création sur l'ensemble des Alpes-Maritimes ;
- Mise en place de bus pour les lieux les plus difficile d'accès (Théâtre de Grasse, Carros...).

Ressources Humaines

- 2 emplois à temps plein : Chargé de la programmation, de la production et des partenariats et Chargée des publics et de la communication ;
- 8 Ambassadeurs et Ambassadrices Culture ;
- 6 emplois étudiants en soutien à la communication (Photo, Vidéo, Post-production).

Perspectives 2023

Enveloppe prévisionnelle 2022-2023 :

36 770 étudiants soit 2 160 000 euros de CVEC. Versement en janvier

Pilotage :

- Rédaction d'un schéma directeur de la vie étudiante pour 2024-2028
- Développement d'une démarche qualité

21

Ambitions accompagnement social et accueil des étudiants

- Poursuivre l'aménagement des lieux de vie de campus et les animations sur les campus
- Soutien financier à l'épicerie solidaire Nice est
- AAP campus 2023
- Renforcement des partenariats existants (AFEV, Secours populaire)
- Dressing solidaire

Ambitions soutien vie associative étudiante :

- Journée d'accueil des associations septembre 2023
- Maintien du soutien aux IE
- Renforcement des formations

Ambitions santé

- Développement du centre de santé
- Elargissement des plages horaires
- Application SSE

Ambitions sport :

- Maintenir l'offre sportive animation / sport / santé : 78 activités sur 11 lieux de pratique sur le S. 1 2022-2023 ; 76 activités sur 10 lieux sur le S. 2.
- Poursuivre la rénovation et la création des installations sportives
- Promouvoir et déployer le dispositif d'accompagnement SHNU

Ambitions culture : Investissement CVEC stable pour la culture

- Réflexion sur des investissements pour la création d'espaces dédiés à la pratique et à la diffusion en partenariat avec les collectivités ;
- Développement du rayonnement et de l'attractivité de la vie culturelle étudiante avec des opérations remarquables ;
- Aménagement d'un espace de travail pour la direction de la culture et d'accueil pour les ateliers de création sur le campus Saint-Jean d'Angély ;
- Poursuite du développement des activités de programmation et renforcement des activités avec les structures partenaires ;
- Renforcement des ateliers de création avec un volet expérience.

Le bilan 2022 et Programmation 2023 des actions financées par le produit de la Contribution de la Vie Etudiante et de Campus – CVEC sont approuvés à la majorité des voix, 25 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions.

III – QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

10) VALIDATION DE LA CARTOGRAPHIE DES METIERS ET DE LA GRILLE DE REMUNERATION DES AGENTS CONTRACTUELS EXERÇANT LEURS FONCTIONS AU SEIN DE LA FONDATION UCA JEDI

22

Retiré de l'ODJ

11) ADOPTION DE LA MISE A JOUR DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION RELATIVES AUX PROMOTIONS ET AUX VALORISATIONS DES PARCOURS PROFESSIONNELS DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS : PARTIE REPYRAMIDAGE DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Un avis favorable du Comité Social d'Administration du 6 mars 2023 a été rendu.

Cadrage réglementaire

- Décret 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- Il est créé, au titre des années 2021 à 2025, une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences.
- Peuvent se présenter, auprès de leur établissement d'affectation, les membres du corps des maîtres de conférences, titulaires de l'habilitation à diriger des recherches,
 - De classe normale (CN) qui ont plus de dix ans de services effectifs dans ce 1er grade,
 - Hors classe et classe exceptionnelle (2ème grade).

- Les conditions pour se présenter sont appréciées au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste des candidats dont la nomination est proposée (soit au 1er janvier 2023 pour les promotions au titre de 2023).
- Les agents en position de détachement (qui remplissent les conditions) peuvent également se présenter à cette voie temporaire de promotion auprès de leur établissement d'origine.

LDG – Changements 2023/2024

- Suppression de la proportion de trois quarts de nominations de membres du corps des maîtres de conférences et assimilés titulaires du 2ème grade et d'un quart de nominations de membres du corps des MCF et assimilés titulaires du 1er grade
- Possibilité d'ouvrir les promotions au niveau de deux sections d'un même groupe de disciplines
- Procédure simplifiée en faisant intervenir en premier, le CNU puis le comité de promotion, qui sont chargés de rendre des avis sur les dossiers de chaque candidat ou candidate. La dernière phase d'audition est également menée au niveau du comité de promotion.
- Organisation de la dernière phase d'audition au niveau du comité de promotion, avec la validation notamment des compositions des comités de promotion en conseil académique restreint aux professeurs d'université

LDG - Comités de promotion

23

- Le comité de promotion est composé du chef de l'établissement ou de son représentant et doit comprendre en sus a minima quatre membres du corps des professeurs des universités ou d'un corps assimilé dont au moins deux membres de chaque discipline pour laquelle une ou plusieurs candidatures ont été déclarées recevables.
- La composition du comité, rendue public avant le début des travaux, doit s'efforcer de désigner au moins une moitié de membres extérieurs à l'établissement, $\frac{3}{4}$ de membres extérieurs étant souhaitable.
- Le comité n'est pas soumis au formalisme de composition des jurys ; la parité est toutefois requise en désignant au moins 40% de personnes de chaque sexe parmi les membres du comité de promotion.
- Le président et les membres du comité de promotion, qui peuvent être extérieurs à l'établissement, sont désignés par le conseil académique pour exercer les attributions mentionnées au IV de l'article L. 712-6-1 du code de l'éducation, en formation restreinte aux professeurs d'université et aux membres des corps assimilés.
- Le comité de promotion n'est en aucun cas un comité de sélection. Il ne classe pas les candidatures des personnes auditionnées.
- L'objectif visé par l'audition des candidats et candidates est « d'éclairer la décision du chef de l'établissement sur la motivation du candidat et sur son aptitude à exercer les missions et responsabilités dévolues aux membres du corps des professeurs des universités ou des corps assimilés » (Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021).

Choix des sections 2023 dans le cadre du repyramidage des enseignants- chercheurs

Volumétrie 2023

- Le nombre de promotions internes pouvant être ouvertes annuellement dans chaque établissement public d'enseignement supérieur, est défini par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Ce nombre est notamment déterminé en tenant compte des différences de ratio entre les PR et les MCF.
- Le nombre de promotions attribué à Université Côte d'Azur est de 6 promotions au titre de 2023 et 6 promotions au titre de 2024.

Calendrier ministériel

Dates	Actions
Février 2023	Note de la DGRH présentant le processus et le calendrier
16 Mars 2023	Date limite des réunions du conseil d'administration en vue de répartir par discipline les possibilités allouées à l'établissement pour la session 2023
17 Mars 2023	Date limite de saisie du nombre de promotions par section dans ELECTRA par les établissements
13 Avril au 4 Mai 2023	Dépôt des demandes de promotions internes dans le corps de PR via Galaxie
31 Mai au 4 Juillet 2023	Réunions des sections du CNU et du CNAP en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes
5 Juillet au 19 Octobre 2023	Réunions des comités de promotion en vue de rendre les avis sur les demandes de promotions internes et auditions des candidats ayant obtenu les avis les plus favorables + proposition de nomination par les chefs d'établissement

2 Novembre 2023	Date limite de saisie des avis et des propositions de nomination dans l'application ELECTRA
9 Novembre 2023	Date limite d'envoi au Ministère des pièces à joindre pour la publication des décrets de nomination

Calendrier UCA – Choix des sections

Passage en CSAE et CA du nombre de promotions réparties par disciplines (au sens de sections CNU) :

- Comité Social d'Administration d'Établissement (proposition) : le 06/03/2023
- Conseil Académique (information) : le 13/03/2023
- Conseil d'Administration (décision) : le 14/03/2022

Les lignes directrices de gestion relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels des personnels enseignants-chercheurs et enseignants - propositions de promotion de repyramidage sont approuvées à l'unanimité des voix.

25

12) ADOPTION CHOIX DES SECTIONS 2023 DANS LE CADRE DU REPYRAMIDAGE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS

Présentation de Mme Sabrina LOUFRANI, VP Développement Ressources Humaines et Organisationnel

Un avis favorable du Comité Social d'Administration du 6 mars 2023 a été rendu.

Démarche de sélection des sections CNU

L'établissement se base sur une analyse croisée multi-critères pour faire une proposition de décisions aux instances, en s'appuyant sur les critères suivants :

- Disciplines prioritaires identifiées par le MESR
- Ratios MCF-PR par section CNU de l'établissement
- Viviers de MCF éligibles au sein de l'établissement
- Ratios hommes-femmes chez les PR par section CNU
- Postes de PR ouverts dans la campagne d'emplois de l'année concernée par les promotions

Proposition des sections CNU au titre de la campagne 2023 : 6 possibilités :

- Section 01 : Droit privé et sciences criminelles
- Sections 07-09 : Sciences du langage – Langue et littérature française
- Section 14 : Etudes romanes
- Section 26 : Mathématiques appliquées et applications des mathématiques

- Section 61 : Génie informatique, automatique et traitement du signal
- Sections 64-66 : Biochimie et biologie moléculaire - Physiologie

La campagne de repyramidage des Enseignants-Chercheurs – choix des sections année 2023 - est approuvée à l'unanimité des voix.

IV – QUESTION FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

13) PROCEDURES D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE COMPOSANTES 2023-1

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur des Etudes et de la Formation

Un avis favorable du Conseil académique du 9 mars 2023 a été rendu.

Depuis sa création, l'Ecole Universitaire de Recherche Sciences de la Société et de l'Environnement a fait de la recherche un axe fort de son développement. Engagée dans des projets de dimension internationale, elle souhaite encourager et féliciter les étudiants les plus brillants venant de tous horizons, afin qu'ils participent aux activités de l'EUR et à son rayonnement.

En partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires relevant du périmètre de l'EUR, celle-ci souhaite proposer des bourses d'excellence qui constitueront une aide permettant à ces étudiants de se consacrer pleinement à leurs études, dans de bonnes conditions matérielles.

Le principe et le fonctionnement de cette bourse sont décrits ci-dessous.

L'EUR est libre d'utiliser ou non ce dispositif, à la mesure des moyens qu'elle souhaite y consacrer et du nombre de demandes qu'elle recevra. La bourse pourra être financée via les fonds SFRI ou IDEX, ou directement sur ressources propres.

Le montant de la bourse est fixé par le COPIL de l'EUR offrant les bourses, pour un montant maximum de 10.000 euros par an et par étudiant. La bourse sera versée en deux fois : 50 % à l'arrivée de l'étudiant en septembre et 50 % en milieu d'année universitaire, sous condition de réussite aux examens du premier semestre.

Conditions particulières : pour les bourses financées sur les fonds SFRI, elles se bornent aux bourses de master avec un plafond à 6.000 euros.

Les procédures d'attribution de bourses d'excellence et de mobilité destinées aux étudiants de l'Ecole Universitaire de Recherche ODYSSEE sont approuvées à l'unanimité des voix.

La procédure d'attribution de bourses de mobilité sortante destinées aux étudiants inscrits dans les Master of Science (IDEXUCAJ.E.D.I.) est approuvée à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17H00
Dates du prochain conseil d'administration : 25 avril 2023